

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Publié le

ID : 024-200040392-20230503-DD2023049ANNEXE-DE

S²LO

L' ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

BILAN 2022



Sommaire

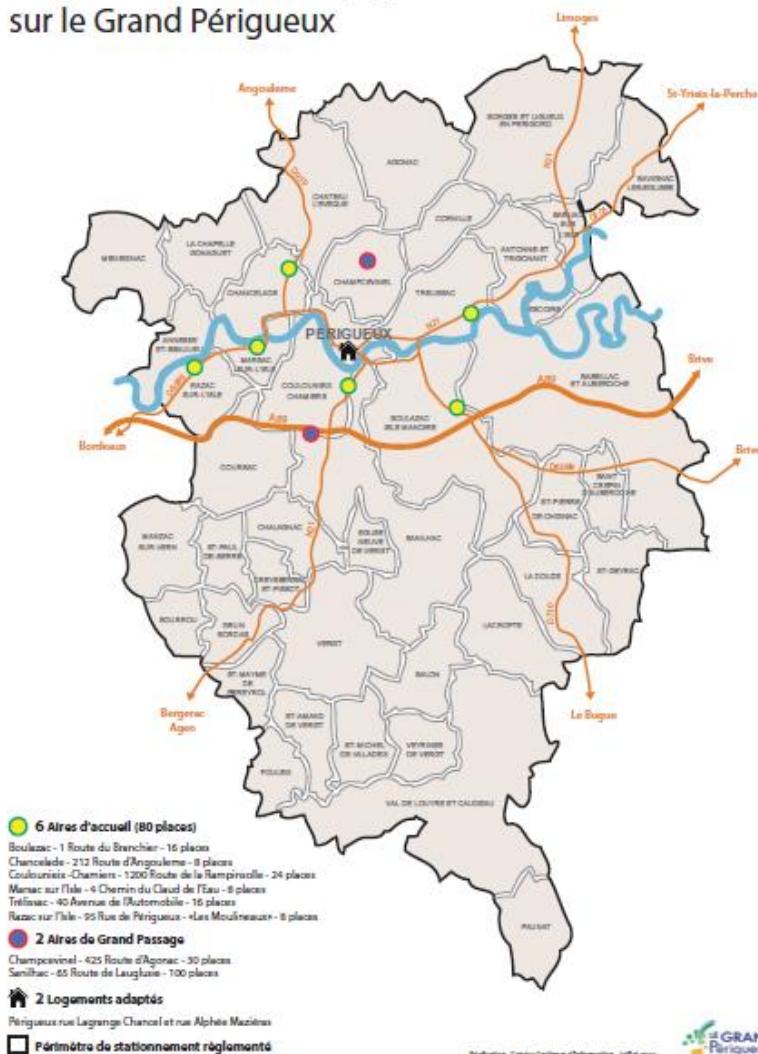
- Un dispositif d'accueil historique page 3
- Les missions d'accueil assurées par le Grand Périgueux page 4
- La fréquentation des aires permanentes page 5
- Les catégories de séjours page 8
- Le budget de fonctionnement page 9
- L'accompagnement social page 10
- L'accueil des grands passages page 14
- Les stationnements illicites page 15
- Les investissements en cours page 16
- Les perspectives page 17

UN DISPOSITIF D'ACCUEIL HISTORIQUE

La tradition d'accueil des gens du voyage dans les communes du Grand Périgueux est ancienne.

Les 1^{ères} aires, construites dès 2007 à Coulounieix-Chamiers, Marsac sur l'Isle, Chancelade et Trélissac ont été complétées par les aires des communes de Boulazac Isle Manoire en 2008, Champcevinel, Sanilhac (grands passages) et Razac sur l'Isle en 2015 afin d'être conforme au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Accueil des Gens du Voyage sur le Grand Périgueux



Réalisation: Service Système d'Information - Juillet 2022

LES MISSIONS DE L'ACCUEIL ASSESSEURS PARIS

GRAND PERIGUEUX

Les missions assurées en régie dans le cadre de la gestion des 6 aires permanentes et des 2 aires de grand passage se déclinent en 3 catégories : la gestion administrative et technique, la gestion des stationnements illicites et la gestion des incidents.

Un service d'astreinte est assuré en dehors des heures de service les soirs et le week-end.

La gestion administrative et technique	<p>Accueil et suivi des familles, paiement des fluides et du séjour, gestion financière, bilans, etc.</p> <p>Réparation liées à l'entretien courant des aires (nettoyage, petites réparations sur bâtiments, entretien des espaces verts...).</p>	Passage quotidien des gestionnaires sur tous les sites (y compris les grands passages).
La gestion des stationnements illicites	Suivi des stationnements, travail en lien avec les communes, les services de police et de gendarmerie, le cabinet du Préfet...	Passage quotidien sur site.
Gestion des incidents	Interventions lors de dysfonctionnements ou d'événements exceptionnels : arrivées de grands groupes sur les communes du Grand Périgueux, application du pouvoir de Police.	Au besoin.

Astreinte technique soirs et week-ends : 06.79.23.11.81

LA FREQUENTATION DES AIRES PERMANENTES

La fréquentation, en hausse constante, depuis 2017 a connu une cassure en 2020. En effet, suite aux confinements et restrictions de mouvements dû à la crise sanitaire, les voyageurs n'ont pas pu se déplacer autant que les années précédentes. **L'année 2021** a connu un phénomène de ratrappage avec des taux de fréquentation jamais atteints depuis la création des aires. **En 2022,** cette hausse se stabilise malgré le grand nombre de jours de fermeture (255 vs 165 en 2021) suite à la réalisation des travaux dans le cadre du plan France Relance.

Nombre de ménages distincts accueillis par an depuis 2013



En 2022, le Grand Périgueux a accueilli **212 ménages distincts**.

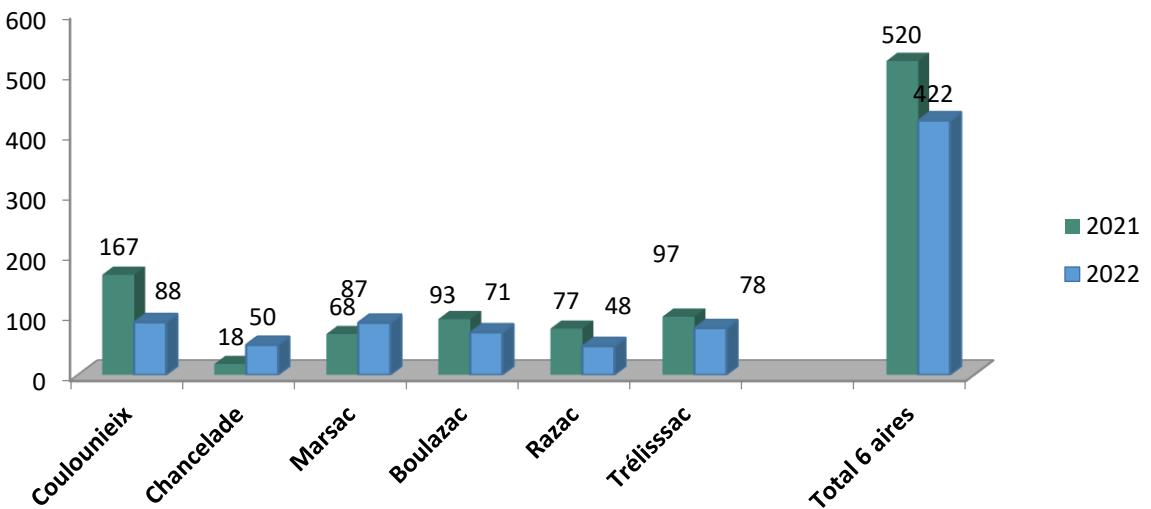
Certains ont séjourné sur différents sites au cours de l'année. L'ensemble cumulé représente **422 ménages** (soit **872 personnes** dont 33 % sont des enfants).

Le bilan de fréquentation pour chacun des sites est donc le suivant :

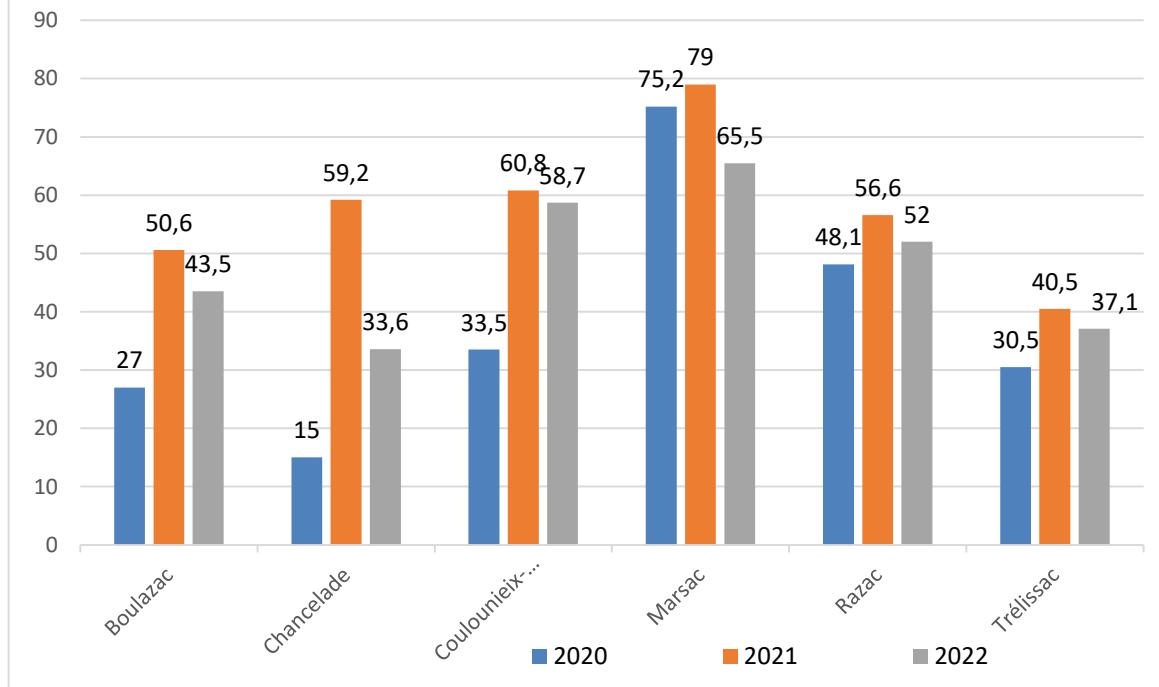
- Aire de Marsac sur l'Isle : 87 ménages, soit 181 personnes
- Aire de Chancelade : 50 ménages, soit 98 personnes
- Aire de Trélissac : 78 ménages, soit 125 personnes
- Aire de Coulounieix-Chamiers : 88 ménages, soit 224 personnes
- Aire de Boulazac : 71 ménages, soit 150 personnes
- Aire de Razac sur l'Isle : 48 ménages, soit 94 personnes

Un important travail de mise à jour des dossiers usagers nous a permis de préciser les données concernant le nombre d'enfants présents sur les aires. Ils représentaient 40% des usagers dans le précédent bilan. En 2022, ils représentent un tiers des usagers accueillis. Les enjeux liés à la scolarisation notamment mobilisent une grande partie de l'accompagnement social.

Nombre de ménages accueillis
2021-2022



Taux moyen d'occupation des aires (%)



Le taux moyen d'occupation annuel (moyenne non pondérée) atteint **48,5%** en **2022**. Il était de **57%** en **2021**. En **2019** (année de référence avant la crise covid), **le taux d'occupation moyen était de 44%**. Il convient d'apporter des nuances à ces chiffres. En effet, les périodes de fermeture des aires ne sont incluses dans le mode de calcul du taux moyen d'occupation des aires. L'année 2022 a connu un grand nombre de jours de fermeture sur les 4 aires touchées (Coulounieix-Chamiers, Trélissac, Razac et Marsac) par la réalisation des travaux dans le cadre de France Relance.

L'aire de Marsac confirme sa position de favorite des usagers avec un taux d'occupation supérieur à toutes les autres aires (65,5% en 2022). L'aire est de petite taille (8 places vs 24 places pour La Rampinsolle) et sa position à l'ouest de l'agglomération permet un accès facilité avec 'aire d'accueil de Saint Astier géré par la CCI VS. L'accès est possible à pied vers les services : zone commerciale, école...

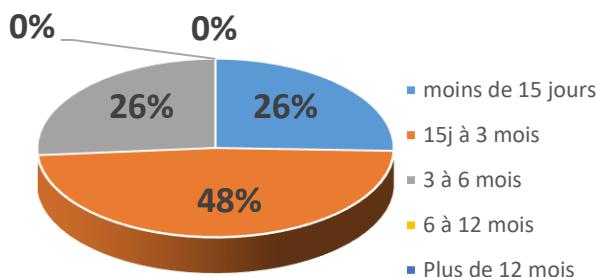
Les fréquentation des aires de Chancelade (33,6% en 2022) et Trélissac s'améliore par rapport à 2020 suite aux investissements réalisés (système de vidéo protection à Chancelade et rénovation de la ligne générale d'arrivée d'eau à Trélissac). Aucun acte de vandalisme n'a été à déplorer en 2022.

LES CATEGORIES DE SEJOURS

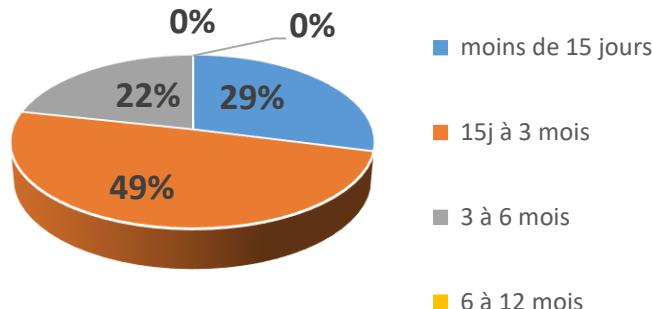
En moyenne, les très courts séjours (inférieurs à 15 jours) représentent 25% du nombre de séjours réalisés en 2022. Aucun séjour n'a dépassé 6 mois alors que la durée de séjour permise par le règlement intérieur pourrait atteindre 10 mois en cas de scolarisation par exemple.

A noter également un léger allongement des séjours de 3 à 6 mois sur les aires de Razac et Coulounieix-Chamiers (respectivement 22 et 21% des séjours) suite à des dérogations pour motif de scolarisation et d'emploi.

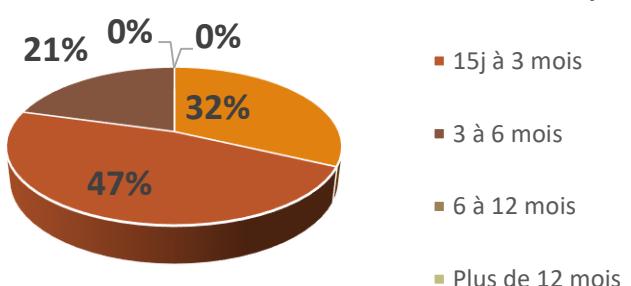
Durée de séjour 2022
6 aires permanentes



Durées de séjour Aire de Razac - 2022



Durées de séjour La Rampinsolle - 2022



LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Publié le

Le budget de fonctionnement 2022 s'est élevé à **352 131€** (séjours et l'accompagnement social), contre **353 027€** en 2021.

ID : 024-200040392-20230503-DD2023049ANNEXE-DE

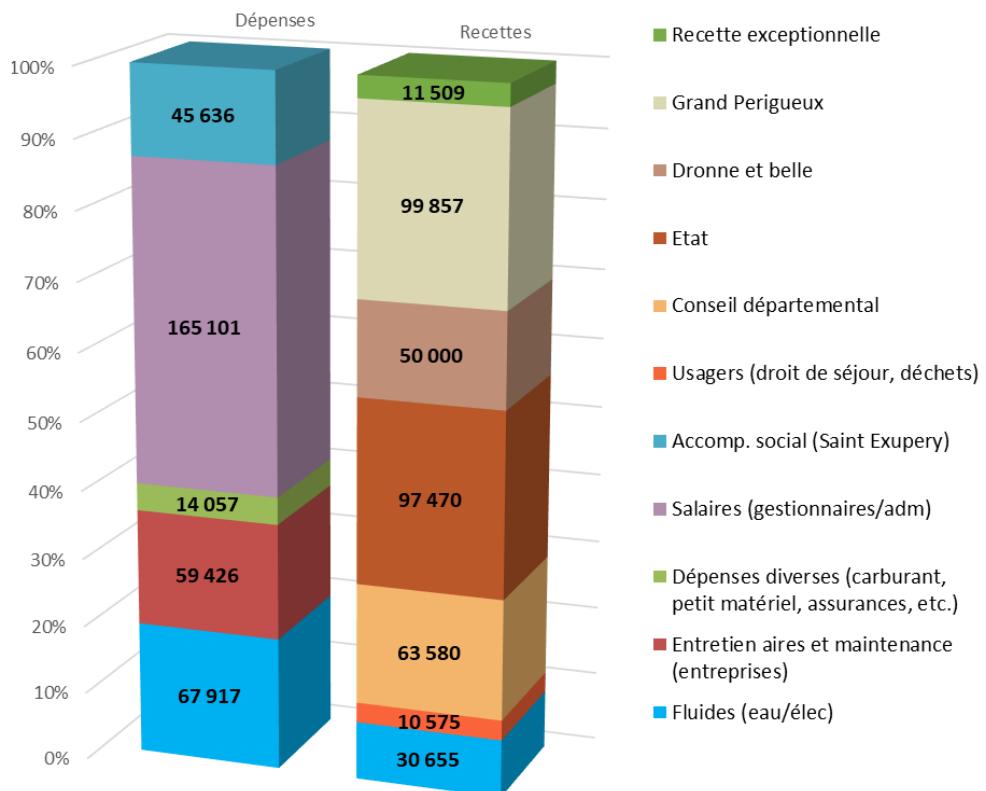
La part du Grand Périgueux s'élève à 99 857 € soit 28 % du budget total (20% en 2021).

Les recettes proviennent des sources ci-dessous :

45% est financé par les aides de l'Etat et du Département

12% est financé par les usagers (séjours et fluides)

Budget de fonctionnement des aires d'accueil
2022



Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation depuis 2019 pour plusieurs raisons. D'une part, les dépenses de fluides sont passées de 42 197€ en 2021 à 67 917€ en 2022 (+60%) malgré une occupation inférieure. Cette augmentation est principalement due à la hausse du coût de l'énergie. D'autre part, les coûts d'entretien restent importants même s'ils sont en baisse. En 2021, de nombreux travaux ont eu lieu suite à des dégradations et à la vétusté des équipements. En 2022, les coûts d'entretien représentent **17% des dépenses de fonctionnement** (hausse du coût des matériaux BTP). En parallèle, ce sont plus de **330 000€ qui sont investis** dans la réhabilitation de 4 aires (La Rampinsolle, Marsac, Razac et Trélissac).

L' ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Publié le

ID : 024-200040392-20230503-DD2023049ANNEXE-DE



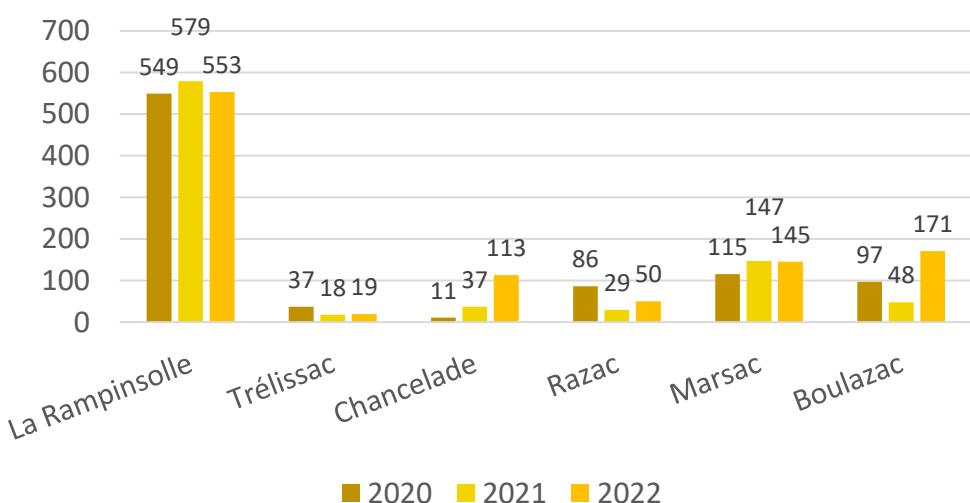
Dans le cadre du renouvellement de la Convention pluri-annuelle (2022-2025) entre le Grand Périgueux et le Centre social Saint Exupéry, ce dernier a en charge l'animation et la coordination de l'accompagnement social des gens du voyage accueillis sur les aires d'accueil du Grand Périgueux.

Afin de mettre en œuvre les prescriptions du schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage, le centre social met à disposition, deux animatrices (diplômées en conseil en économie sociale et familiale) pour réaliser ce travail. Elles interviennent à la demande des voyageurs pour les démarches administratives (CAF, RSA...), l'accès à la santé, la scolarité, le travail, le logement et la mobilité...

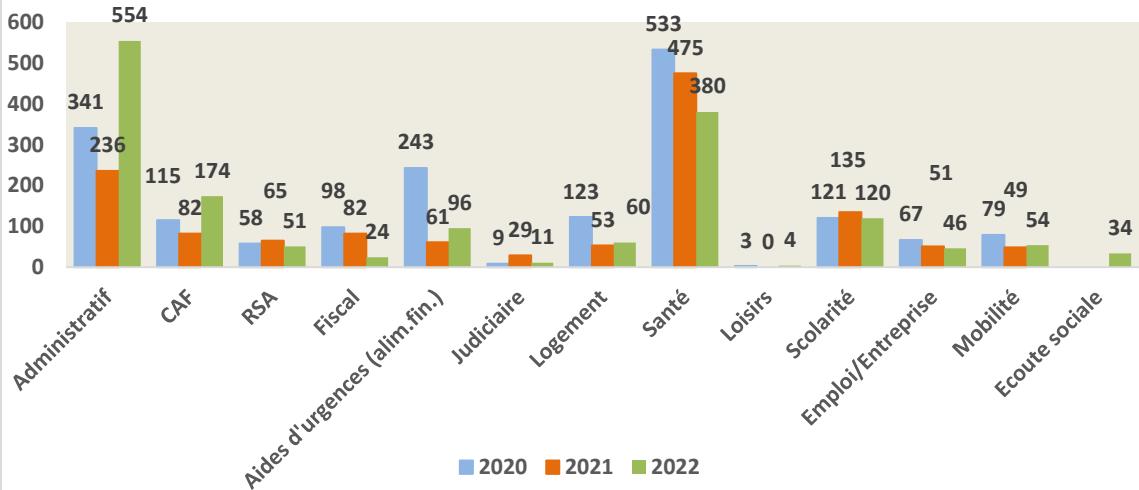
En 2022, 134 personnes (147 personnes en 2021) ont été accompagnées. Le nombre de personnes accompagnées augmente depuis 2020 suite aux confinements et à la stabilisation du binôme d'animatrice renouvelé (132 vs 101 en 2019).

En 2022, les demandes des voyageurs résidant sur les aires de Chancelade et Boulazac ont été supérieures à 2021 suite aux travaux du plan de relance de 4 aires sur 6 ayant engendré des déplacements vers ces 2 aires. **1051 interventions** se sont déroulées en 2022 dont près de la moitié à la Rampinsolle.

Nombre d'interventions/aire en 2020 - 2021 - 2022



Nombre d'interventions thématiques depuis 2020



Les demandes relatives aux **démarches administratives** sont prépondérantes notamment dans un contexte de dématérialisation des services publics (impôts mais aussi **droits sociaux et santé**).

Chaque thématique recouvre des modalités d'intervention variées : courrier pour une démarche ou accompagnement physique et psychologique dans des soins plus longs. La **scolarité** fait l'objet d'une attention particulière, un zoom est présenté en page 13. L'année 2022 voit l'arrivée d'une nouvelle catégorie, celle de **l'écoute sociale**. Le contexte d'isolement social des voyageurs nécessite des temps d'échanges et de dialogue plus importants assurées dans le cadre de l'accompagnement social.

La mobilité se révèle être un frein « ultime » à l'entrée dans un parcours plus continu. En effet, certains parcours de formation ou de scolarisation sont souvent stoppés par les difficultés de mobilité (pas de bus, trajets non sécurisés) alors que les autres freins étaient levés (adhésion au projet, inscriptions administratives, entretiens avec les institutions).

Zoom sur les actions de médiation

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Publié le

ID : 024-200040392-20230503-DD2023049ANNEXE-DE



« Aller vers »

Dans le but de « faire venir » vers un service public (santé, éducation, logement...) les personnes qui en auraient besoin, la pratique « d'aller vers » en 1^{er} lieu a montré son efficacité. L'année 2022 a vu la réalisation de 4 actions collectives sur les aires d'accueil du Grand Périgueux.

L'accueil des intervenants est toujours satisfaisant et leur souhait de revenir est confirmé à chaque intervention. Les participants apprécient la convivialité des actions et se sentent valorisés et pris en compte.

Les actions se déroulent le plus souvent sur l'aire de la Rampinsolle (la plus grande en capacité et la plus centrale dans l'agglomération) mais tous les voyageurs sont informés. Les partenaires l'éducation nationale, Périgord habitat, l'association Addictions France et le Centre hospitalier de Périgueux.

En 2023, d'autres actions sont prévues notamment avec le Centre hospitalier de Périgueux (Villa santé mobile).

5 mai 2022 : Intervention de l'Education nationale (conseiller pédagogique) sur l'aire de la Rampinsolle (une dizaine de familles présentes).

14 juin 2022 : Intervention d'Addictions France menée par 2 animatrices (8 enfants présents + adultes qui gravitent autour).

16 septembre 2022 : Intervention de Périgord Habitat sur l'aire de la Rampinsolle (8 personnes), conditions d'accès au logement social (délai, type de logement disponibles, contraintes de l'habitat collectif).

18 octobre 2022 : Intervention du CH de Périgueux (CEGIDD) sur la santé sexuelle menée par un médecin et une infirmière sur l'aire de la Rampinsolle (8 personnes).

En 2023, dans le cadre du plan de relance 2, le Grand Périgueux a obtenu des financements afin d'aménager un local (existant) à vocation sociale. Ancien local de gardien, le local abriterait un bureau confidentiel, une petite salle et des sanitaires. Cet espace permettrait aux animatrices de l'accompagnement de recevoir les demandeurs dans un environnement plus sécurisé, confidentiel et confortable. Les actions collectives en petit comité pourraient aussi s'y tenir.

Zoom sur la scolarisation

Dans le cadre du partenariat noué avec la Direction des services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), un certain nombre d'actions ont été mises en place : venue du conseiller pédagogique sur l'aire de la Rampinsolle, organisation d'une pré rentrée à l'école Louis Pergaud de Coulounieix-Chamiers, chaîne de communication fluide entre les parents, le centre social en charge de l'accompagnement social, les directrices d'école et la DSDEN et le Grand Périgueux.

Dans la majorité des cas, les inscriptions dans les écoles primaires ont été réalisées. Cela ne garantie pas pour autant l'assiduité des enfants au long cours. Les difficultés sont plus importantes pour l'école maternelle dont l'obligation légale est plus récente et au collège. Au vue de la mobilité des familles, les chiffres ci-dessous ne concernent pas les mêmes enfants. Ils donnent néanmoins une tendance au décrochage au fur et à mesure des ruptures du rythmes scolaires (mercredi, vacances...).

Sept 2022	Janvier 2023
1 enfant sur 9 scolarisé en maternelle	1 enfant sur 5 (non inscrits pour les 4 autres)
19 enfants sur 19 scolarisés en primaire	5 enfants sur 10 scolarisés en primaire (2 en attente d'inscription)
9 enfants sur 14 inscrits au collège	0

Les facteurs de réussite/d'échecs :

- Pré rentrée à Louis Pergaud (école de secteur) ;
- Lien « quotidien » avec l'Education nationale, les écoles et les parents/enfants ;
- Commission scolarité partenariale : Grand Périgueux, Centre social, mairies, DSDEN et écoles ;
- Expérimenter « Aller vers » pour « faire venir » en proximité entre l'école et la famille (proposition 2023 venue d'un/une directeur/directrice d'école) ;
- La mobilité, « frein ultime », exemple des enfants sur l'aire de la Rampinsolle

L' ACCUEIL DES GRANDS PASSAGES

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

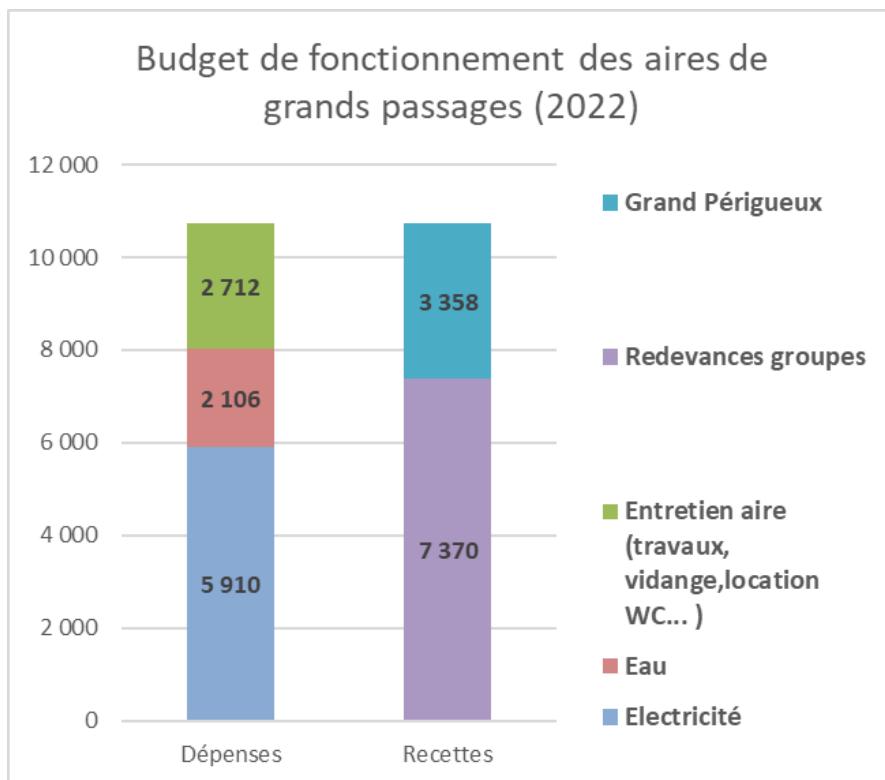
Publié le

ID : 024-200040392-20230503-DD2023049ANNEXE-DE



En 2022, **11** groupes ont été accueillis sur les deux sites :

- ✓ L'aire de Sanilhac a accueilli **6 groupes** de 15 caravanes en moyenne pour un total 8 semaines d'occupation.
- ✓ L'aire de Champcevinel a accueilli **5 groupes** de 8 caravanes en moyenne pour un total de 18 semaines d'occupation.



Le budget total (hors coût de personnel) pour l'accueil des groupes s'élève à **10 728 €**.

L'accueil des grands groupes sur l'aire de grand de Sanilhac pendant la période estivale engendre des difficultés de cohabitation avec les riverains. En effet, malgré l'installation de toilettes chimiques (3000 € par an), les chemins de randonnée, très fréquentés à cette période, sont régulièrement souillés par les déjections humaines. Les groupes ont mis en place à la demande de l'agglomération un service de nettoyage régulier et une médiation constante est réalisée par l'équipe avec les riverains et les élus des communes de Coursac et Sanilhac.

LES STATIONNEMENTS ILLICITES

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Publié le

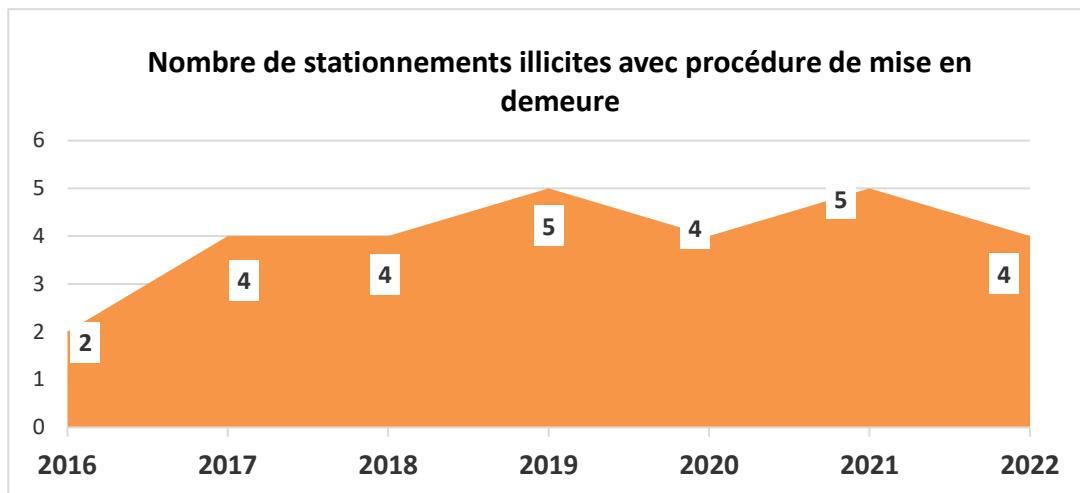


ID : 024-200040392-20230503-DD2023049ANNEXE-DE

Le nombre de stationnements illicites reste faible, et globalement les voyageurs finissent par partir rapidement. Ces installations sauvages se situent sur quelques « lieux phares » de l'agglomération, identifiés par les voyageurs qui communiquent entre eux (Borie Porte à Trélissac, derrière *Décathlon* à Boulazac...).

Grâce à une communication fluide avec les services préfectoraux, la mise en demeure est effectuée dans les 48h par la police ou la gendarmerie.

Sur les 6 stationnements illicites intervenus en 2022, 4 ont fait l'objet d'une procédure de mise en demeure.



LES INVESTISSEMENTS REALISES

La réhabilitation de 4 aires

Dans le cadre du plan France relance, d'importants travaux de réhabilitation sur les aires de la **Rampinsolle à Coulounieix-Chamiers** (fév.-mars 2022), de **Razac s/l'Isle** (juin 2022), de **Trélissac** (avril-mai 2022) et de **Marsac s/l'Isle** (juil.-août 2022) ont été réalisés.

Les aires, sont globalement bien entretenues. Cependant, construites pour certaines, depuis 2007, elles n'ont pas cessé de désemplir et sont de plus en plus occupées chaque année. Ces travaux ont permis la remise à niveau de ces 4 aires (sur les 6 dont dispose le Grand Périgueux) avec :

- **Le remplacement durable de composants essentiels** : réfection des réseaux et enrobés, réfection des revêtements de sols/murs, installation de portes isolantes dans les sanitaires ainsi que des pavés de verre pour l'apport de lumière naturelle...

- **Aménagement des aires dédié à de nouveaux usages** : création de foyers sécurisés (brasero, barbecue), espaces verts collectifs ombragés permettant le refuge des familles en cas de canicule, aménagements d'emplacements destinés à étendre le linge, clôtures renforcées, barrière pivotante...

Le bilan financier

Aires d'accueil concernées	DEPENSES	RECETTES			Dates fermeture	Travaux
	TTC Réalisé	Etat	CD	GP		
COULOUNIEIX-CHAMIERS	125 987,78	77 743,68	0	48 244,10	Fév-Mars 2022	Réseaux eaux pluviales, assainissement et eaux potable, terrassement et chaussée, réfection des revêtements de sols/murs, installation de portes isolantes dans les sanitaires ainsi que des pavés de verre pour apport de lumière naturelle, remise aux normes plomberie, extension des emplacements existants (+ 15 m ² environ en moyenne), création de foyer sécurisé et de zones de convivialité (brasero/bbq), espaces verts collectifs ombragés permettant le refuge des familles en cas de canicule, aménagements d'emplacements destinés à étendre le linge, clôtures, barrière pivotante...
TRELISSAC	143 768,26	80 265,71	0	63 502,55	Avril-Mai 2022	
RAZAC	14 262,53	11 571,00	0	2 691,53	Juin 2022	
MARSAC	51 036,53	30 613,66	0	20 422,87	Juillet-Août 2022	
Total	335 056	200 194,05	0	134 861,05		

LES PERSPECTIVES 2023

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Publié le

ID : 024-200040392-20230503-DD2023049ANNEXE-DE



➤ Des investissements supplémentaires sur les aires

Le plan de relance 2 permettra la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les personnes handicapées d'un emplacement sur chacune des 6 aires d'accueil. L'aménagement d'un local de gardien en local à vocation sociale sera facilitateur pour l'organisation d'actions collectives sur les aires.

Un travail avec le SMD3 est toujours en cours pour équiper les 6 aires d'accueil de containers dédiés au tri sélectif, au verre et aux déchets ordinaires.

➤ Accès aux droits

Les voyageurs n'ont pas accès à certain droits sociaux (APL, prêt pour l'achat de modes de chauffage ou de caravanes, FSL, chèque énergie ... En effet, le mode d'habitat mobile (caravane) n'est pas reconnue comme un logement fixe par les acteurs institutionnels de Dordogne. Pourtant, ils remplissent les critères sociaux demandés. Plusieurs demandes sont en cours d'études auprès des institutions compétentes.

➤ La réflexion sur les logements adaptés et les terrains familiaux continue

Dans le cadre de l'évaluation en cours du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (2018-2023), un travail partenarial s'est engagé afin d'évaluer la faisabilité des logements adaptés et des terrains familiaux dans le Grand Périgueux.

